

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep Beauce-Appalaches

Décembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep Beauce-Appalaches a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique au programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Cégep, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 31 janvier 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Cégep les 8 et 9 mai 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Cégep, le comité d'évaluation, les professeurs, les étudiants³ et les personnes responsables des mesures de soutien. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport expose d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Cégep. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Cégep. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Cégep. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M^{me} Huguette Quintal, professeure au Collège Édouard-Montpetit, M^{me} Rachel Bélanger, professeure au Collège Mérici, M. Bernard Demers, doyen des études de premier cycle à l'Université du Québec à Rimouski, M^{me} Louise Chené, présidait le comité; M^{me} Micheline Poulin, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Cégep Beauce-Appalaches a été intégré au réseau public de l'enseignement collégial en 1990. Il succède au Séminaire de Saint-Georges qui, lui-même, offrait l'enseignement collégial comme établissement privé. Le Cégep est un partenaire important dans le développement économique, culturel et social du milieu. Cette participation se traduit par l'existence de liens étroits avec, entre autres, la Commission scolaire de la région Chaudière-Etchemins et le Centre universitaire des Appalaches.

Le passage du Séminaire au réseau public a suscité une importante croissance de l'effectif étudiant et une augmentation massive du personnel enseignant. Le Cégep dispense des programmes d'études préuniversitaires et des programmes techniques. Il offre également des cours de formation continue. L'année 1994-1995 a été marquée par l'implantation de deux nouveaux programmes techniques : *Techniques de gestion de l'imprimerie* et *Techniques de production manufacturière*.

En 1994-1995, le Cégep a accueilli 1443 élèves à l'enseignement régulier, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à l'année précédente. Quatre cent quatre-vingt-six (486) d'entre eux étaient inscrits au programme de *Sciences humaines*. Ils provenaient en majorité de la région avoisinant le Collège. Le programme comporte trois profils : *Économie et Gestion*, *Société-Monde* et *Comportement*. Le tronc commun est constitué de six cours, le Cégep ayant ajouté le cours *Carte du Monde* au tronc commun ministériel. Le programme de *Sciences humaines* représente une part importante de la clientèle du Cégep – environ 60 % de l'effectif du secteur préuniversitaire. On dénote, par contre, pour l'année 1995-1996, une légère diminution des inscriptions.

En 1994-1995, le département de Sciences humaines, créé avec l'avènement du Cégep, se composait de 17 professeurs, dont 4 à temps partiel. Trois professeurs de Mathématiques enseignaient aussi dans le programme de *Sciences humaines*.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

La démarche d'auto-évaluation s'est effectuée, dans un premier temps, en collaboration avec les enseignants du département de Sciences humaines. En septembre 1995, ces derniers se sont retirés de tous les comités du Cégep, incluant celui de l'évaluation du programme. La Direction des études a donc assumé la réalisation de la présente évaluation, quoique les enseignants aient collaboré, de façon informelle, avec les responsables de l'évaluation. Malgré cette situation, le rapport, déposé au département avant le dépôt à la Commission, fait preuve de crédibilité et demeure conforme à la mise en oeuvre du programme. Il accorde toutefois plus d'importance au constat de la situation qu'à l'analyse des actions à entreprendre. La Commission apprécie avoir reçu le rapport dans les délais prévus et souligne la collaboration des personnes rencontrées lors de la visite.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le Cégep offre trois profils de formation : «Économie et gestion», «Société-monde» et «Comportement». Ces profils, tout en respectant les règles de concentration et de choix de cours, résultent plus d'un arrangement fondé sur la nécessité de garantir l'emploi des enseignants transférés du Séminaire au Cégep, que sur une conception bien établie du profil du diplômé. La logique interne est peu explicite dans le choix des disciplines qui les composent. Plus particulièrement, la Commission s'interroge sur la composition du profil «Économie et gestion» qui ne comporte aucun cours de gestion, de même que sur la place des trois cours de géographie intégrés au profil «Comportement».

Quant au profil «Société-monde», il ne compte qu'un seul cours de géographie intitulé *Carte du monde*.

Il semble que les professeurs cherchent à compenser par le contenu des cours le manque de cohérence dans le choix des disciplines et dans la logique intrinsèque des profils. Par exemple, les cours de Sciences religieuses offerts dans le profil *Comportement*, par leur étude des attitudes psychologiques et religieuses, favorisent les liens entre les différentes disciplines et convergent vers une thématique *Comportement*. Malgré l'ingéniosité et l'énergie déployée par les professeurs pour créer un univers thématique pour chaque profil, la Commission constate que la structure des profils est une faiblesse majeure de la mise en oeuvre du programme. Les personnes rencontrées lors de la visite, y compris les professeurs, sont unanimes à dire que les fils directeurs manquent dans l'articulation des profils.

Considérant ce qui précède, la Commission recommande au Collège de réviser ses profils en fonction de la taille de l'effectif étudiant, des besoins des étudiants et de leurs projets d'avenir. Cette opération devrait être orientée vers une meilleure articulation entre la composition des profils et l'atteinte des objectifs du programme.

Pour évaluer la concordance entre les objectifs généraux du programme et les objectifs particuliers des cours du programme, la Direction des études a consulté les plans de cours des professeurs. Il en résulte un tableau où tous les objectifs sont couverts, sauf l'objectif 3.3 qui traite de la compréhension, en langue anglaise, de l'essentiel des textes portant sur les Sciences humaines. La Commission note que depuis l'implantation du nouveau programme, un effort a été accompli dans la mise en séquence des activités d'apprentissage. On constate que les cours du tronc commun, incluant le cours *Carte du monde*, introduisent bien les cours disciplinaires. De plus, la progression des apprentissages est confirmée par les élèves et les professeurs. La Commission reconnaît qu'il existe, sur une base disciplinaire, une articulation réelle de la séquence des activités d'apprentissage. Par contre, la contribution relative et coordonnée de chacun des cours à l'ensemble du programme n'est pas très explicite. Par son travail sur l'implantation de l'approche programme et de l'épreuve synthèse, le Cégep, qui est en voie de se définir un profil de diplômé, commence à peine à identifier comment chacun des cours peut assurer la progression et l'intégration des connaissances qui permettent d'atteindre les compétences visées. La Commission reconnaît l'intérêt du travail déjà entrepris en ce sens. C'est pourquoi elle *suggère* au Cégep de soutenir la démarche amorcée par les professeurs, notamment en leur assurant l'aide nécessaire pour qu'ils puissent continuer le travail amorcé.

Les exigences de travail sont, dans l'ensemble, claires et réalistes sauf en ce qui concerne le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* dont il sera question plus loin dans le rapport. En réponse à un questionnaire portant sur la charge de travail, les étudiants et les diplômés mentionnent que les exigences de travail à l'intérieur des cours sont parfois variables de l'un à l'autre. Les élèves rencontrés ont confirmé cette assertion et ont déclaré que la charge globale de travail différerait d'une session à l'autre, certaines sessions nécessitant plus de travail. Par contre, l'analyse des plans de cours communs fait état que, de façon générale, les exigences et l'échéancier des travaux ainsi que des examens facilitent une bonne planification de la part des élèves. D'ailleurs, les professeurs ont signalé lors de la visite que les élèves se retrouvant avec des surcharges de travail pouvaient demander de modifier les délais.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Le Cégep, en se basant sur les plans de cours, démontre que les méthodes pédagogiques sont adéquates et correspondent aux objectifs du programme. Les élèves et les professeurs affirment que la variété des méthodes pédagogiques visant à faire participer les étudiants suscite l'intérêt et l'engagement.

La Commission reconnaît l'intérêt du projet réalisé dans le cours *Initiation pratique à la Méthodologie des sciences humaines*, qui repose sur la réalisation d'une recherche complète en collaboration avec les partenaires du milieu. Ce projet requiert la participation de tous les étudiants et fait l'objet d'une présentation publique. Pour l'année de référence, cette recherche portait sur l'histoire de St-Georges et, bien que faisant appel à plusieurs disciplines du programme, la méthodologie utilisée se limitait principalement aux méthodes d'enquête. La Commission, tout en trouvant la formule intéressante, s'interroge sur les modalités suivies, car elles ne garantissent pas l'atteinte des objectifs précis du cours par tous les élèves, en particulier en ce qui a trait aux objectifs de connaissances. De plus, la pondération prévue dans ce cours ne semble pas respectée. Bien que la réalisation de ce projet ambitieux requière une somme de travail considérable, l'encadrement des enseignants par le Cégep fait défaut. Par ailleurs, compte tenu de la mise en place du cours *Démarche d'intégration des acquis*, la Commission invite le Cégep à poursuivre sa réflexion en

vue de répartir entre les cours de méthodologie et l'activité d'intégration les objectifs trop vastes assignés actuellement au cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*.

L'encadrement offert aux étudiants adopte différentes formes : accueil des élèves en début d'année par programme d'études, session d'accueil et d'intégration, services d'orientation, tutorat, etc. La Commission a constaté lors de la visite que les personnes responsables de l'aide et du soutien aux élèves collaborent efficacement mais que les formules utilisées correspondent plus ou moins aux attentes des élèves. Ainsi, le tutorat étant offert sur une base volontaire aux élèves de première session est très peu utilisé, ce qui en diminue l'efficacité. Le Cégep offre deux sessions d'*Accueil et d'intégration*. La session d'automne est offerte aux diplômés du secondaire à qui il manque l'un ou l'autre préalable pour s'inscrire dans le programme de leur choix tandis que la session d'hiver s'adresse aux élèves déjà inscrits qui sont en processus d'orientation ou en situation potentielle d'échec. Le taux de persévérance est relativement bon – sur 29 étudiants inscrits à l'automne 1995, 19 ont vraiment poursuivi leurs études collégiales dont 4 en sciences humaines – mais le nombre d'étudiants rejoints est limité. Le Centre d'aide en français semble, pour sa part, un service apprécié de tous les élèves, mais les restrictions budgétaires menacent sa survie.

La Commission considère que les services d'aide et d'encadrement des élèves sont un point faible de la mise en oeuvre du programme et que l'intégration d'une nouvelle clientèle, issue de l'intégration au réseau public, devrait susciter une plus grande préoccupation. En conséquence,

la Commission recommande au Cégep de revoir les activités d'aide, de conseil et de soutien à la réussite, de manière à mieux prendre en compte les besoins des élèves, et de mettre en place des mécanismes pour amener les étudiants à s'en prévaloir.

Les élèves soulignent la grande disponibilité de leurs professeurs et plus particulièrement leur engagement dans le *Centre de recherche, de documentation et d'animation (CRDA)*, lieu d'échange et de travail pour les professeurs et les étudiants. Ce centre qui est très utilisé par les élèves est situé dans la même aire que les bureaux des professeurs. Il est devenu un véritable lieu d'ancrage favorisant le développement du sentiment d'appartenance au programme de *Sciences humaines*.

La Commission note également que le Cégep étudie présentement l'impact des heures de travail rémunérées sur la réussite des études.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

La Commission reconnaît que le corps professoral est compétent et possède les qualifications nécessaires pour enseigner les cours disciplinaires qui leur sont alloués. L'évolution du programme de *Sciences humaines*, telle que décrite dans le rapport d'auto-évaluation, a suscité une croissance importante de l'équipe professorale du Cégep. Cette équipe se compose de professeurs ayant plusieurs années d'expérience et de jeunes professeurs, embauchés lors de l'intégration du Cégep au réseau public. Le peu d'expérience en enseignement de ces jeunes professeurs est largement compensé par leur dynamisme et leur enthousiasme. De plus, certains professeurs sont rattachés à plusieurs disciplines, ce qui constitue un atout pour l'intégration du programme.

Par contre, la Commission constate que le processus d'allocation des tâches en vigueur au Cégep fait en sorte que les cours suivants : *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, *Méthodes quantitatives en Sciences humaines* et *Démarche d'intégration des acquis*, sont d'office donnés aux nouveaux enseignants. Cette situation révèle qu'il n'y a pas eu de réflexions sérieuses sur l'importance de ces cours dans le programme et sur les compétences nécessaires pour les enseigner. De plus, leur mise en oeuvre n'a pas fait l'objet d'un encadrement soutenu par le département, ce qui explique les nombreuses difficultés rencontrées et les résultats variables des formules utilisées. La tâche de supervision et de consolidation exigée des nouveaux professeurs demeure excessive dans le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. La Commission considère que le Cégep doit s'assurer que les cours de méthodologie sont enseignés par des enseignants intéressés, compétents et bien préparés. Elle l'invite donc à prendre les moyens nécessaires pour qu'il en soit ainsi.

Les activités de perfectionnement suivies par les professeurs au cours des dernières années sont surtout liées au renouveau de l'enseignement collégial : approche programme, approche par compétences, activité d'intégration, etc. Quatre des membres du département participent au programme *Adaptation aux technologies et aux programmes d'études*, ce qui leur permet d'élaborer l'épreuve synthèse tout en réalisant l'implantation de l'approche programme. La démarche d'implantation telle qu'elle se déroule présentement et les conditions particulières dues à l'augmentation de la clientèle amènent la Commission à croire que cette démarche va engendrer un

travail d'appropriation et de consolidation du programme ainsi qu'une demande grandissante de perfectionnement. Ce besoin de perfectionnement collectif pourrait éventuellement être comblé par le biais du programme Performa, implanté tout récemment au Cégep. C'est la raison pour laquelle la Commission *suggère* au Cégep d'analyser attentivement les besoins de perfectionnement des professeurs, d'en approfondir la teneur, en concertation avec les personnes intéressées, et de développer un plan de perfectionnement collectif.

La Commission note que le Cégep n'a pas de *Politique de gestion des ressources humaines*. Le rapport d'auto-évaluation et la visite ont permis de constater que l'évaluation des personnels ne fait pas partie de la culture du Cégep et que le cheminement de ce dossier avance à pas lents. Toutefois, certains professeurs affirment évaluer régulièrement leurs cours avec leurs élèves et se disent ouverts à une forme d'évaluation accomplie dans une perspective formative et reposant sur un consensus des différents partenaires. La Commission invite le Cégep à poursuivre ses efforts pour faire progresser ce dossier.

La Commission constate que les ressources affectées au programme de *Sciences humaines* constituent un atout important pour le programme. La mise en place d'un laboratoire informatique et d'un équipement spécifique pour le CRDA, l'aménagement de salles de cours spécialisées de même que la qualité des locaux et leur situation attestent que le Cégep reconnaît l'importance de soutenir financièrement et matériellement l'organisation de l'enseignement.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La Commission estime que la PIEA est appliquée avec justesse dans les cours du tronc commun et qu'elle est conforme aux règles départementales du Cégep, sauf en ce qui concerne l'évaluation du français. Même si parfois, pour un même cours, l'évaluation et les exigences varient d'un professeur à l'autre, généralement l'analyse des plans de cours démontre que les pratiques évaluatives sont adéquates; d'ailleurs les élèves reconnaissent être généralement évalués de façon rigoureuse et équitable. Les variations existant dans les pratiques évaluatives peuvent être attribuées au fait que les modes et pratiques évaluatives ne font pas l'objet de discussions en département. La Commission estime qu'une meilleure concertation entre les professeurs sur les modes, instruments et

pratiques d'évaluation aurait l'avantage de rendre plus rigoureuses et équitables des pratiques qui, dans l'ensemble, sont adéquates.

Les plans du cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* identifient clairement les objectifs, la nature des évaluations, la répartition des points et le plan d'évaluation. Si les objectifs des plans de cours à l'automne 94 accusaient des différences majeures avec ceux des Cahiers de l'enseignement collégial, la situation s'embles'être corrigée à l'hiver 95. Les outils d'évaluation sommative sont adéquats mais il est difficile d'en établir la congruence par rapport aux objectifs puisque la documentation fournie ne permet pas d'associer les plans de cours aux outils présentés. Quant au cours *Économie globale*, les objectifs du cours sont conformes à ceux du Ministère et suivent une progression favorisant l'apprentissage. Les évaluations sommatives sont diversifiées et vérifient de façon satisfaisante les objectifs prévus au plan de cours. Toutefois, il y aurait lieu d'évaluer de façon plus approfondie la capacité d'analyse.

Le taux de réussite des cours du tronc commun, tel que présenté par le Cégep, est légèrement supérieur au taux moyen de réussite du réseau collégial. La Commission observe toutefois des variations importantes dans les cours *Histoire de la civilisation occidentale*, *Introduction à la psychologie* et *Économie globale*. Les professeurs rencontrés lors de la visite expliquent ces fluctuations par les changements effectués dans les grilles de cours et par les cours offerts en reprise, à la session d'hiver, aux élèves qui avaient échoué.

Le taux de diplomation, selon la durée prévue, pour les cohortes de 1991 et 1992 est également supérieur à celui du même programme dans le réseau, pour une cote au secondaire sensiblement identique (38 % pour la cohorte de 1991 et 33 % pour celle de 1992 au Cégep comparativement à 28 % et 24 % pour le réseau). Toutefois, la Commission s'interroge à propos du taux de persévérance dans le programme qui diminue depuis quelques années pour ces mêmes cohortes passant de 71 % en 1991, à 68 % en 1992 puis à 62 % en 1993 alors même que la cote au secondaire augmente. Cette constatation, jumelée aux écarts des taux de réussite observés dans les cours, amène la Commission à *suggérer* au Cégep de se doter d'outils lui permettant de connaître les caractéristiques spécifiques de sa clientèle pour pouvoir analyser les changements qui se produisent dans l'évolution de ses taux de réussite, de persévérance et de diplomation et, par la suite, rendre ces informations disponibles à tous les intervenants du programme.

Comme il n'y a pas eu d'activité d'intégration dans les premières années de l'implantation du programme, les indicateurs pour juger de la réalisation des objectifs du programme se restreignent

au test de français ministériel et à la perception des diplômés. Pour l'année de référence, les résultats du test de français sont plutôt bas, le Cégep se situant 6 % au-dessous de la moyenne malgré un effectif étudiant comparable à celui du réseau (56,9 % pour le Cégep comparativement à 63 % pour le réseau). Même si les diplômés se disent bien préparés aux études universitaires, il n'en ressort pas moins que la qualité du français doit être améliorée. La Commission note toutefois que le dernier test témoigne de meilleurs résultats. En regard de cette situation, la Commission invite tout de même le Cégep à examiner attentivement l'efficacité des mesures mises en place pour garantir aux élèves une maîtrise élevée de la compétence orale et écrite du français.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La Commission note qu'il existe de bonnes relations entre le département de Sciences humaines et la direction. De plus, la communication avec les élèves s'avère excellente. Cependant, le fait qu'il n'y ait pas de comité programme nuit à la mise en place de liens formels avec les professeurs de la formation générale. Toutefois, l'implantation de l'approche programme devrait favoriser la concertation entre les différentes disciplines et l'engagement de toutes les personnes liées à la mise en oeuvre du programme.

Le projet éducatif du département de Sciences humaines, dont l'objectif principal est de permettre à l'étudiant de mieux intégrer les différentes disciplines par le biais de l'approche programme et de l'épreuve synthèse, témoigne d'une volonté ferme d'améliorer la qualité de la formation. Cependant, ce projet nécessite d'abord l'exercice d'un leadership ferme et solide de la part de la direction pour consolider la concertation intradépartementale et interdépartementale, incluant les services pédagogiques et les services d'orientation impliqués dans la réussite des élèves. La Commission reconnaît les efforts de tous les intervenants pour implanter le programme dans une situation de changement profond et les incite à continuer dans ce sens.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Cégep Beauce-Appalaches est un programme de qualité. La grande disponibilité des professeurs et leur engagement dans le *Centre de recherche, de documentation et d'animation (CRDA)* démontrent leur souci de la réussite des élèves. De plus, le projet éducatif du Département de Sciences humaines est un indicateur important de l'engagement des professeurs dans l'approche programme.

La Commission constate néanmoins que, sur certains points, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle formule des recommandations dans le but de :

- *renforcer la cohérence du programme en révisant ses profils en fonction de la taille de l'effectif étudiant et de ses besoins;*
- *revoir les activités d'aide, de conseil et de soutien afin de répondre adéquatement aux attentes des élèves en difficultés d'apprentissage.*

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission énonce également des suggestions concernant l'implantation de l'approche programme, les besoins de perfectionnement collectif et les moyens à prendre pour suivre l'évolution des taux de réussite, de persévérance et de diplomation de sa clientèle étudiante.

La prise en compte de ces suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à parfaire la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Cégep Beauce-Appalaches.

Suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 28 novembre 1996, le Cégep Beauce-Appalaches transmettait une réaction sur son rapport d'examen. Au-delà des remarques qui amènent quelques précisions au rapport, le Cégep indique à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial qu'un certain nombre de gestes ont été posés ou envisagés pour améliorer le programme.

- Le Cégep souscrit à la recommandation de réviser les profils du programme. En effet, des travaux de répartition des objectifs de formation entre les cours de chacune des sessions ont été entrepris et des hypothèses de profils susceptibles de répondre aux besoins de la clientèle sont en voie d'être élaborées. Dans la foulée de ces travaux, le rôle des cours, notamment celui des cours de méthodologie, sera mieux défini.

- Concernant la recommandation de revoir les mesures d'aide, de conseil et de soutien, le Cégep poursuit sa réflexion afin de fournir l'aide appropriée à ses élèves. Le Cégep a d'ailleurs publié un document : *Le suivi personnalisé des élèves à risque dans leur transition du secondaire* qui viendra enrichir sa réflexion.

- Le Cégep s'est doté d'une *Politique de gestion des ressources humaines* en juin 1996.

La Commission prend note des actions du Cégep et s'attend à recevoir au moment opportun un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations faites dans le rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président